



Cameroun : les chefs d'entreprises publiques voyageront désormais en « classe affaires » (officiel)

mercredi 28 février 2018, par Burkinapmepmi.com

Evoquant « plusieurs dérives », observées dans le cadre des dites missions par le président Paul Biya, qui l'a instruit de prendre cette mesure, le chef du gouvernement constate que les dépenses inhérentes auxdits déplacements ont une forte incidence sur le budget des entités publiques.

M. Yang, dans son souci de rationalisation des finances publiques, s'étonne que de telles dépenses sont régulièrement engagées, alors même que ces sociétés « sont, dans la plupart des cas, régulièrement confrontées à des tensions de trésorerie et éprouvent des difficultés réelles à assurer les missions de service public qui leur sont confiées ».

Ainsi, outre le fait que certaines de ces missions s'effectuent sans autorisation préalable des autorités de tutelle compétentes, leur plus-value pour l'entreprise ou l'établissement public concerné n'est pas toujours établie.

Dorénavant, en dehors de l'obligation de sélection de l'itinéraire le plus direct et le moins onéreux, à l'occasion de chaque mission, les dirigeants des entreprises et établissements publics dont la tutelle technique est assurée par la présidence de la République sont appelés à soumettre leurs autorisations de sortie du territoire à l'appréciation du secrétaire général de ladite présidence ou au Premier ministre, selon le cas.

FCEB/cat/APA